Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1308

13.5.2024

# DÉCISION (PESC) 2024/1308 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

## du 30 avril 2024

## prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/1/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2017/1869 du Conseil du 16 octobre 2017 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) ([1]), et notamment son article 9, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2017/1869, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé à prendre les décisions appropriées, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq), y compris la décision de nommer un chef de mission sur proposition du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique et de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant»).

(2) Le 19 juillet 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/1294 ([2]) portant nomination de M. Anders WIBERG en tant que chef de la mission EUAM Iraq pour la période allant du 16 août 2022 au 30 avril 2024.

(3) Le 29 avril 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/1247 ([3]) prorogeant le mandat de l'EUAM Iraq du 1er mai 2024 au 30 avril 2026.

(4) Le 27 mars 2024, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M. Anders WIBERG en tant que chef de la mission EUAM Iraq du 1er mai 2024 au 30 avril 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Le mandat de M. Anders WIBERG en tant que chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) est prorogé du 1er mai 2024 au 30 avril 2025.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1er mai 2024.

Fait à Bruxelles, le 30 avril 2024.

*Par le Comité politique et de sécurité*

*La présidente*

D. PRONK

([1]) JO L 266 du 17.10.2017, p. 12.

([2]) Décision (PESC) 2022/1294 du Comité politique et de sécurité du 19 juillet 2022 portant nomination du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/1/2022) (JO L 196 du 25.7.2022, p. 123).

([3]) Décision (PESC) 2024/1247 du 29 avril 2024 modifiant la décision (PESC) 2017/1869 du Conseil relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (JO L, 2024/1247, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1247/oj).